

Affaire des équipements militaires et avion présidentiel : M. Mahamadou Camara en liberté, Mme Bouare Fily Sissoko détenue

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 17 MARS 2023

1308

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Défense et sécurité nationale

De nouveaux aéronefs et drones pour renforcer le vecteur aérien



Comité consultatif du programme gouvernance locale : 1^{ère} réunion des experts !



L'actualité marquée par la flambée des prix : La DGCC échange avec les hommes de médias



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

16 Fev.
2023

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

182

Nouveaux cas confirmés

02

Nouveaux guéris

00

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

687 895 Vaccinations incomplètes

3 214 669 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

33 071

Guéris

32 233

Décès

743

dont 16 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.10



P.14



P.23



/ Une /



Défense et sécurité nationale : De nouveaux aéronefs et drones pour renforcer le vecteur aérien

P.5

/ Brèves /



Défense nationale : Remise des clefs de nouveaux aéronefs à l'armée de l'air
 Situation sécuritaire : Le Mali disposé à partager son expérience avec le Burkina Faso
 Nouvelle constitution : Le colonel Assimi Goïta valide le projet finalisé
 Coopération Mali-Russie : Le président du CNT, conduira une délégation à Moscou

P.10

P.10

P.11

P.11

/ Actualité /



Communiqué de la Médiation Internationale
 La douane malienne : Éclaboussée par des scandales de corruption
 Affaire des équipements militaires et avion présidentiel : M. Mahamadou Camara en liberté, Mme Bouare Fily Sissoko détenue
 Comité consultatif du programme gouvernance locale : 1ère réunion des experts !
 L'actualité marquée par la flambée des prix : La DGCC échange avec les hommes de médias

P.13

P.14

P.16

P.18

P.19

/ Politique /



Réunion de la Section VI ADEMA du District : Pour raffermir les liens de solidarité entre les militants
 Cheick Sidi Diarra, ancien secrétaire général adjoint des nations unies : "Ce que je pense du projet de constitution"
 Report du référendum constitutionnel : Vers une nouvelle prolongation de la transition politique

P.21

P.23

P.26

/ Culture & société /



Benbereverif : Ces images ne montrent pas des « engins » de l'armée malienne

P.27

/ International /



"Sans détour" / sécurisation du sahel : Bazoum retrouve la raison ?
 Sénégal : Manifestations en série et risques de crise politique
 Sénégal : Le procès de Ousmane Sonko dégénère en pugilat

P.28

P.29

P.30

/ Sport /



Premier League : Edouard Mendy restera-t-il à Chelsea

P.31

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



Services d'hôtesse et Événementiel

Spécialisée dans l'accueil en entreprise et événementiel avec des prestations d'accueil sur mesure et haut de gamme

Réactivité, disponibilité, exigence et collaboration privilégiée sont au cœur de notre philosophie.

Nous recrutons et détachons des hôtes et hôtesse selon des critères stricts de qualifications pour offrir une prestation sur mesure sur vos événements, pour toutes les missions d'accueil et bien plus...

MADOUWA

P R E S T I G E



Contact : +223 95 36 37 22



Défense et sécurité nationale

De nouveaux aéronefs et drones pour renforcer le vecteur aérien

Le colonel Assimi Goïta renforce la couverture du vecteur aérien par la remise des clefs de nouveaux aéronefs et drones. Le Chef suprême des armées a remis les clefs de nouveaux appareils à l'Armée de l'Air.

Le Président de la Transition, le Colonel Assimi Goïta, Chef Suprême des Armées, a présidé, hier jeudi 16 mars 2023, la cérémonie de remise officielle d'aéronefs militaires, au Pavillon présidentiel de l'aéroport international Président Modibo Keïta.

Cette cérémonie de grande envergure a enregistré la présence du Premier ministre, du Président du Conseil national de Transition, du ministre de la Défense et des Anciens Combattants ainsi que des membres du Gouvernement et des partenaires du Mali.

En droite ligne du renforcement des capacités des forces de Défense et de Sécurité, le Chef Suprême des Armées a remis les clefs de plusieurs aéronefs et de drones ultra-modernes au Chef d'État-Major Général de l'Armée de l'Air.

Ces nouvelles acquisitions participent non seulement à l'amélioration de la puissance de frappe, mais aussi à l'efficacité de l'outil de renseignement, des Forces Armées maliennes. Ces acquisitions viennent s'ajouter à celles déjà reçues, notamment des équipements de transport et de combat.

La remise officielle de nouveaux systèmes de drones de type Bayraktar TB2 et des avions de chasse de type L-39 Albatros permettra une fois de plus de renforcer le vecteur aérien.

Ces nouveaux systèmes d'armes composés de plusieurs drones de type Bayraktar TB2 et des avions de chasse L-39 ALBATROS sont le fruit du partenariat entre le Mali et la Fédération de Russie et la République de Türkiye.

Dans son intervention, le ministre de la Défense et des Anciens combattants, le colonel Sadio Camara, a indiqué que ces drones de reconnaissance et de combat, ainsi que les avions de chasse réceptionnés, augmenteront davantage le rayonnement des unités de ma-

nœuvre sur le terrain. « La montée en puissance des FAMA est ainsi consolidée », s'est-il réjoui.

Selon le Chef d'Etat-major Général de l'Armée de l'air, le Général de division Alou Boï Diarra, l'objectif des autorités maliennes est de répondre efficacement à la nouvelle stratégie adoptée par les forces obscurantistes. Il s'agit donc pour l'Armée malienne de s'adapter au nouvel environnement, notamment en matière de renseignement. Une adaptation nécessaire si l'État ne veut pas disparaître, indique le ministre de la Défense et des Anciens Combattants, Colonel Sadio Camara tout en lançant un vibrant appel aux fils égarés de la Nation d'accepter de revenir dans les rangs et de respecter les lois de la République.

Aux récalcitrants, il rassure que leurs actions de harcèlement ne dureront pas longtemps puisqu'ils seront traqués et envoyés au repos éternel.

Ces efforts d'équipement croissant de l'Armée

malienne traduisent la volonté ferme des autorités du pays d'offrir une meilleure protection aux populations, explique le Général de division Alou Boï Diarra.

Le ministre de la Défense et des Anciens Combattants a saisi cette occasion pour saluer et remercier les partenaires fiables et sincères du Mali, particulièrement la Fédération de la Russie et la République de Turquie.

Des drones ainsi que des avions de combat de type Albatros L39 ont ensuite procédé à des vols de démonstration avant que le Président de la Transition effectue une visite des nouvelles acquisitions posées sur le tarmac. La montée en puissance de l'armée malienne se renforce de jour en jour.

Au cours de cette cérémonie, une minute de silence a été observée en la mémoire des personnes disparues au cours de cette guerre pour la restauration de la sécurité.

■ Binadjan Doumbia



■ Tahirou Bah



Bonsoir mes amis.

Je viens de chez Chouala Bayaya Haidara avec Kati 24, Djo Dama (Tata Pound) Boukary Dicko (Mali demain Journal)

Cette visite se symbolise par ma propre volonté de présenter mes excuses et faire la paix avec Chouala Bayaya Haidara.

Tout ce que je dis et fais, il n'y a rien de personnel là-dans car il s'agit de la lutte pour le Mali et aucun sacrifice ne sera de trop pour ça. Dieu faisant bien les choses, nous sommes tombés à point nommé, Chouala Bayaya Haidara s'envole en 4eme noce donc on a partagé cette joie avec lui et sa famille, ses amis.

Pour ma part, je vous informe que je ne regrette rien parce-que en plus d'être de la même confession religieuse que Chouala Bayaya Haidara, il y a un lien familial qui nous lie aussi...

L'affaire est close et dommage pour ceux qui veulent me voir en prison, Dieu veuille il y a mille manières de régler nos différends au-delà de la justice.

Merci à tous ceux qui se sont impliqués dans le dénouement social de cette affaire. Chouala Bayaya Haidara a accepté mes excuses et décidé de retirer sa plainte contre moi !

Tahirou Bah



■ Malick Konate

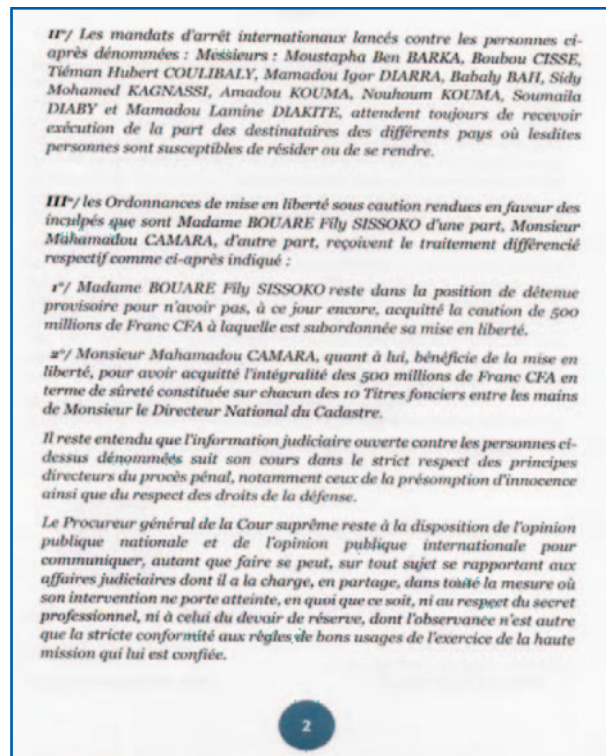
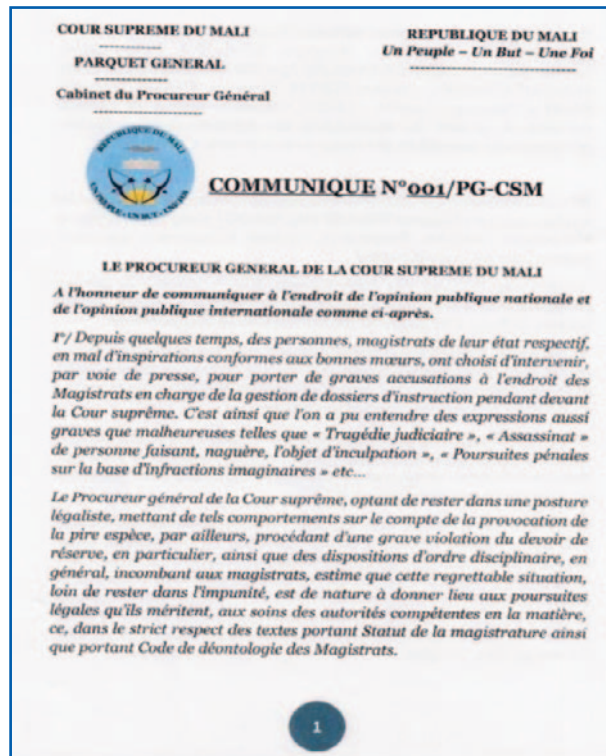


#Mali - #Justice : « III°/ les Ordonnances de mise en liberté sous caution rendues en faveur des inculpés que sont Madame BOUARE Fily SISSOKO d'une part, Monsieur Mahamadou CAMARA, d'autre part, reçoivent le traitement différencié respectif comme ci-après indiqué :

1- Madame BOUARE Fily SISSOKO reste dans la position de détenue provisoire pour n'avoir pas, à ce jour encore, acquitté la caution de 500 millions de Franc CFA à laquelle est subordonnée sa mise en liberté.

2- Monsieur Mahamadou CAMARA, quant à lui, bénéficie de la mise en liberté, pour avoir acquitté l'intégralité des 500 millions de Franc CFA en terme de sûreté constituée sur chacun des 10 Titres fonciers

entre les mains de Monsieur le Directeur National du Cadastre. Il reste entendu que l'information judiciaire ouverte contre les personnes ci-dessus dénommées suit son cours dans le strict respect des principes directeurs du procès pénal, notamment ceux de la présomption d'innocence ainsi que du respect des droits de la défense.»
#Bèki_Takè





■ Samprin Bob



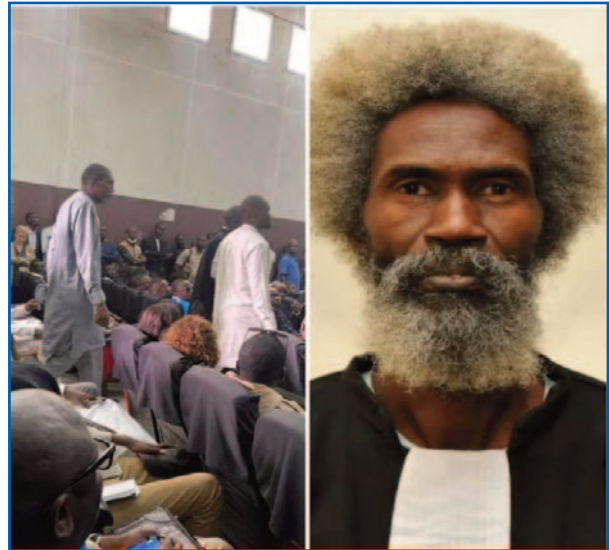
Abdoulaye Sekou Traoré dit Manager journaliste à l'ORTM, un ami, un frère n'est plus. La faucheuse vient encore une fois de plus de nous attrister en ce jour 16 mars 2023. Dors en paix cher ami.



■ Afri4 Media



ME CIRÉ CLEDOR LY AU JUGE : La décision qui a été retenue c'est de plaider ce dossier. Il était convenu que je devais être à 8 heures au domicile de mon client mais avec le timing nous saurions été ici à 9h15 minutes. Je vous demande tous de simple constatation d'examiner les habits de mon client. Examinez ses habits. Si j'enlevais ma robe, vous verrez les tâches. On nous a empêché de continuer notre chemin...Je souhaiterais que ce dossier soit renvoyé parce que j'ai été Gazé volontairement. Depuis je n'arrive pas à ouvrir les yeux... Mon client et moi sommes dans un état physique et psychologique qui ne nous permettent pas de répondre aux questions et avoir un procès équitable»



■ Fenelon MASSALA



Sénégal : Un individu habillé aux uniformes de la Brigade d'Intervention Polyvalente (BIP) a aspergé d'une substance inconnue le Président Ousmane Sonko. Ousmane Sonko se fait consulter dans un bureau du tribunal après un malaise au tribunal.



■ Nathalie Yamb



Si Assimi Goita avait fait à un opposant ne serait-ce que le tiers du début du commencement de ce que Macky Sall inflige à Ousmane Sonko, on serait inondé par les gros titres de journaux et les condamnations de politiques français et occidentaux. Mais là, silence! Chut



L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

Employeurs, les cotisations que vous versez à l'INPS servent à payer les prestations aux quelles ont droit vos travailleurs.

20 70 51 75 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali



L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

Employeurs, assurez les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité au travail en dotant votre personnel de moyens adéquats de protection individuels et collectifs.

20 70 51 71 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali



L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

Employeurs ! faites vos déclarations de cotisations et assurez leur paiement régulier et à bonne date au plus tard le 15 de chaque mois afin d'éviter toutes pénalités.

20 70 51 73 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali



L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

Employeurs! la qualité des prestations servies par l'INPS dépend de la fourniture régulière des relevés nominatifs des salaires à bonne date.

20 70 51 74 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali

Défense nationale : Remise des clefs de nouveaux aéronefs à l'armée de l'air



Le Président de la Transition, SE le Colonel Assimi GOÏTA, Chef de l'État, Chef Suprême des Armées, a présidé, ce jeudi 16 mars 2023, la cérémonie de remise officielle d'aéronefs militaires, au Pavillon présidentiel de l'aéroport international Président Modibo KEÏTA.

Cette cérémonie de grande envergure a enregistré la présence du Premier ministre, du Président du Conseil national de Transition, du ministre de la Défense et des Anciens Combattants ainsi que des membres du Gouvernement et des partenaires du Mali.

En droite ligne du renforcement des capacités des forces de Défense et de Sécurité, le Chef Suprême des Armées a remis les clefs de plusieurs aéronefs et de drones ultra-modernes au Chef d'État-Major Général de l'Armée de l'Air.

Ces nouvelles acquisitions participent non seulement à l'amélioration de la puissance de frappe, mais aussi à l'efficacité de l'outil de renseignement, des Forces Armées maliennes. Ces acquisitions viennent s'ajouter à celles dessus reçues, notamment des équipements de transport et de combat.

Selon le Chef d'Etat-major Général de l'Armée de l'air, le Général de division Alou Boï DIARRA, l'objectif des autorités maliennes est de répondre efficacement à la nouvelle stratégie adoptée par les forces obscurantistes. Il s'agit donc pour l'Armée malienne de s'adapter au nouvel environnement, notamment en matière de renseignement. Une adaptation nécessaire si l'État ne veut pas disparaître, indique le ministre de la Défense et des Anciens Combattants, Colonel Sadio CAMARA tout en lançant un vibrant appel aux fils égarés de la Nation d'accepter de revenir dans les rangs et de respecter les lois de la République.

Aux récalcitrants, il rassure que leurs actions de harcèlement ne dureront pas longtemps puisqu'ils seront traqués et envoyés au repos éternel.

Ces efforts d'équipement croissant de l'Armée malienne traduisent la volonté ferme des autorités du pays d'offrir une meilleure protection aux populations, explique le Général de division Alou Boï DIARRA.

Le ministre de la Défense et des Anciens Combattants a saisi cette occasion pour saluer et remercier les partenaires fiables et sincères du Mali, notamment la Fédération de la Russie et la République de Turquie.

Des drones ainsi que des avions de combat de type Albatros L39 ont ensuite procédé à des vols de démonstration avant que le Président de

Situation sécuritaire : Le Mali disposé à partager son expérience avec le Burkina Faso



Ouagadougou, 16 mars 2023. Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, le Capitaine Ibrahim TRAORE, a reçu en audience, cet après-midi, le ministre malien de la Défense, le Colonel Sadio CAMARA, porteur d'un message de son Excellence le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'Etat du Mali, à son frère et ami, son Excellence, le Capitaine Ibrahim TRAORE.

Le ministre malien a échangé avec le Chef de l'Etat sur des questions d'intérêt commun aux deux Nations. « Nous avons passé en revue toutes les questions qui intéressent nos deux Etats. La préoccupation actuelle est la situation sécuritaire. Sur ce plan, nous avons reçu des instructions de nos Chefs d'Etat, de mutualiser nos efforts », a déclaré le Colonel CAMARA.

Le ministre malien de la défense a aussi expliqué que la situation que connaît le Burkina Faso depuis quelques mois, est une situation qu'a vécu le Mali dans le passé, et « aujourd'hui, le Mali est prêt à partager le peu d'expérience, le peu de moyens que nous avons acquis récemment ».

Pour Sadio CAMARA « nous savons que la situation actuelle est difficile pour nos Etats, quand nous choisissons la voie de l'indépendance, il y a le prix à payer mais nous sommes confiants et nous savons qu'ensemble, nous allons réussir », a-t-il souligné avant de préciser que la délégation va en retour transmettre le message du Président Ibrahim TRAORE à son frère, le Président Assimi GOÏTA.

Source : Direction de la Communication de la Présidence du Faso

la Transition effectue une visite des nouvelles acquisitions posées sur le tarmac. La montée en puissance de l'armée malienne se renforce de jour en jour.

Au cours de cette cérémonie, une minute de silence a été observée en la mémoire des personnes disparues au cours de cette guerre pour la restauration de la sécurité.

Présidence de la République du Mali

Nouvelle constitution : Le colonel Assimi Goïta valide le projet finalisé



Le président de la transition, le Colonel Assimi Goïta a validé le projet de constitution qui lui a été remis par la commission chargée de la finalisation le 27 février dernier, a indiqué le gouvernement mercredi 15 mars 2023, dans un communiqué signé du porte-parole, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Colonel Abdoulaye Maïga.

Selon le communiqué, ce projet de constitution sera présenté aux forces vives de la Nation le 20 mars 2023 par le président de la Transition qui, a par ailleurs instruit aux membres du gouvernement de se l'approprier et de « prendre toutes les dispositions idoines en vue de procéder à sa vulgarisation auprès de nos braves populations ». La vulgarisation du projet de constitution figurait parmi les raisons évoquées par le gouvernement de la transition pour justifier le report à une date ultérieure du Référendum qui était prévu le 19 mars 2023. La validation du projet de constitution par le président de la transition intervient alors que certains partis politiques et mouvements de la société civile réunis au sein de l'« Appel du 20 février pour sauver le Mali » demandent son abandon pour « défaut de qualité de son auteur d'une part et, d'autre part, le respect du chronogramme des élections, souverainement établi par les autorités de la Transition, en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel ». Le Cadre d'échange des partis et regroupements politiques pour un retour à l'ordre constitutionnel, après avoir participé aux travaux de finalisation dudit projet propose également de « surseoir à la tenue du référendum et de mettre le projet de la nouvelle Constitution à la disposition du futur président de la République qui sera élu après la Transition ».

Source : Journal du Mali.

Coopération Mali-Russie : Le président du CNT, conduira une délégation à Moscou



Le Président du Conseil National de Transition, Colonel Malick DIAW, prendra part, du 18 au 24 mars 2023, à la deuxième Conférence Parlementaire Internationale « Russie-Afrique » prévue à Moscou en Russie, selon une note du Conseil national de transition (CNT). La note précise que le thème de la conférence de cette deuxième Conférence est : « Russie-Afrique dans un monde multipolaire ».

La Conférence Parlementaire Internationale « Russie-Afrique » est un rendez-vous annuel des Parlementaires et d'éminents Experts de plus de 50 pays africains et de nombreuses Organisations Parlementaires Internationales.

« Outre les réunions bilatérales, les rencontres d'affaires et culturelles, la délégation malienne prendra part à la séance plénière qui portera sur les thématiques suivantes : Le soutien parlementaire à la coopération scientifique et à l'éducation ; les réponses législatives aux défis économiques ; la sécurité indivisible : possibilités et contributions parlementaires ; le néo-colonialisme de l'Occident : comment empêcher l'histoire de se répéter ? », révèle la note du CNT.

En marge de cette rencontre parlementaire, le Président du CNT procédera à la pose d'une gerbe de fleurs sur la tombe du Soldat inconnu près du mur du Kremlin.

Au cours de cette visite à Moscou, le Colonel Malick DIAW rencontrera Mme Valentina MATVIENKO, Présidente du Conseil de Fédération de Russie.

A. Sogodogo / Source : Le Républicain

www.malikile.com



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Lutte contre la corruption : Quelles sont les relations de collaboration entre l'OCLEI et les autres structures ?

Le décret n°2015-0719/P-RM du 9 novembre 2015 portant organisation et modalités de fonctionnement de l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite, en son chapitre IV, articles 25, 26, 27, 28, 29 et 30, définit les relations de l'OCLEI avec les structures de contrôle et autres acteurs.

Article 25 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite reçoit, à sa demande, tous les rapports d'activités et d'audits des structures de contrôle et de supervision, et toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les officiers de police judiciaire, nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Article 26 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite peut également demander aux administrations, institutions et organismes publics ou privés ou à toute personne physique ou morale de lui communiquer tout document ou information qu'il juge utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

Article 27 : Les autres structures saisies sont tenues de déférer à toutes les injonctions ou instructions émanant de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite dans le cadre de

la prévention et de la lutte contre l'enrichissement illicite.

Article 28 : Tout refus délibéré de communiquer ou de mettre à disposition les éléments d'informations ou les documents requis constitue une infraction d'entrave à la justice.

Article 29 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite peut demander aux structures de contrôle, de détection ou de répression, des audits ou enquêtes dans leurs secteurs d'activités.

Article 30 : Il peut procéder ou faire procéder, auprès de toutes personnes ou structures, publiques ou privées, à des opérations d'investigations pour les faits susceptibles de constituer un acte d'enrichissement illicite.

Communiqué de la Médiation Internationale



La Médiation internationale a tenu, ce lundi 13 mars 2023, une réunion virtuelle sous la présidence de l'Ambassadeur Boudjema Delmi, président du Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du Processus d'Alger (CSA).

Les participants ont procédé à une analyse approfondie de la situation, ainsi que des initiatives prises depuis le mois de décembre 2022 pour aider à la reprise du processus de mise en oeuvre de l'Accord, notamment les discussions tenues séparément avec les parties maliennes tant à Bamako et à Kidal, au Mali, qu'à Alger, en Algérie. Ils se sont réjouis du rôle du chef de file de la Médiation et de l'implication personnelle du Président Abdelmajid Tebboune.

La Médiation internationale a pris acte des préoccupations exprimées par les parties au cours de ces consultations. Dans le même temps, elle a relevé leur attachement proclamé à l'Accord de paix, et souligné que celui-ci constitue le cadre le plus viable pour restaurer durablement la paix et la sécurité

dans le Nord du Mali et contribuer de façon significative à la stabilisation de la région dans son ensemble.

Dans ce contexte, la Médiation internationale poursuivra ses démarches auprès des parties signataires dans les jours à venir. Elle entend leur soumettre des propositions concrètes en vue de relancer et d'accélérer le processus de mise en oeuvre, notamment à travers la tenue, le plus rapidement possible, d'une réunion de haut niveau du CSA qui s'accorderait sur des actions prioritaires et concrètes de nature à restaurer la confiance entre les parties et à répondre aux besoins des populations sur le terrain. La Médiation internationale réitère sa ferme conviction que la persistance de l'impasse actuelle est porteuse de graves dangers et qu'aucun effort ne doit être ménagé pour surmonter cette impasse au plus vite.

Compte tenu de l'importance des consultations qui ont eu lieu à Bamako, à Kidal et à Alger, la Médiation internationale a émis le souhait d'être reçue, en temps utile, par le Président de la Transition, Chef de l'Etat, pour

lui rendre compte de ces consultations et solliciter ses vues sur la marche à suivre.

La Médiation internationale exhorte à nouveau les parties signataires à s'abstenir de tout acte ou toute déclaration susceptible de remettre en cause les acquis

enregistrés dans la mise en oeuvre de l'Accord et d'entraver les efforts en cours pour relancer la dynamique de paix. En outre, la Médiation internationale demande à la MINUSMA, qui préside la Commission technique de sécurité (CTS), de convoquer, dans les plus brefs délais possibles, une réunion de la CTS pour faire le point de la situation sur le terrain et faciliter l'opérationnalisation du groupe de travail mandaté de réviser les arrangements sécuritaires, dont la mise en place avait été convenue lors de la rencontre de la 54ème session ordinaire de la CTS en date du 4 octobre 2022.

Bamako, le 13 mars 2023

Source : Minusma

La douane malienne : Éclaboussée par des scandales de corruption

Des scandales à répétition écornent la réputation de la Douane malienne censée être une omnipotente administration fiscale au sein des services de recouvrement et de l'assiette de l'État. Censée rehausser les performances de la Douane malienne ; protéger l'économie nationale ; contrôler les flux commerciaux et renflouer les caisses du Trésor public, les gabelous n'en font qu'à leur guise. Image surfaite ou produit d'une exagération collective ? En tout cas, l'opinion, elle, sait parfois se montrer intraitable dans ses jugements.



La Douane malienne? Un des milieux les plus corrompus que les Maliens connaissent. Il ne s'agit pas du simple douanier qui fait passer quelqu'un pour un savon ou un paquet de cigarettes. Il s'agit plutôt des douaniers en chef qui brassent des milliards avec la bienveillance de l'État. Il s'agit des fausses déclarations, des disparitions de chèques, des containers et bien d'autres colis qui disparaissent dans les services des douanes du Mali sans laisser de trace ». Ce « tag au vitriol » (il en existe des milliers d'autres) laissé sur notre compte mail par un internaute résume toute l'image négative que peut véhiculer la Douane du Mali. « Les douaniers n'aiment pas partir à la retraite et rêvent d'être mutés à la Direction générale de la Douane! », s'amusent-ils à dire eux-mêmes. C'est que même brève, une carrière à la Direction générale de la Douane malienne fait rêver de nombreux gabelous maliens tentés par l'as-

conséquent de certains agents et cadres douaniers fait tache d'huile et a parfois valeur d'exemple.

Après un séjour en prison, certains gabelous au niveau de la Douane en sont sortis, désormais persuadés « d'avoir mérité de jouir des biens mal acquis ». Ces gabelous en tirent plusieurs fois le « gros lot » grâce à leur poste au niveau des postes stratégiques de la Douane. Des postes « juteux », voire des « machines à cash ».

Sur les disparitions de chèque, les fausses déclarations et les containers dédouanés sans subir les vérifications d'usage, des gabelous de la Direction générale de la Douane malienne touchent de mirobolantes sommes d'argent. « Mais avant de me faire prendre, j'aurai largement eu le temps de mettre ma famille à l'abri du besoin pour les cinquante prochaines années ! », clament certains d'entre eux sans le

moindre état d'âme. C'est d'ailleurs ce qui justifie les fausses déclarations sur la valeur au niveau du cordon douanier. En chiffre, il y a un chèque de 5 milliards de francs CFA qui a récemment disparu à la Douane malienne. Symptomatique du mal qui ronge l'institution douanière, l'enrichissement fulgurant d'agents et de cadres au niveau de la Direction de la Douane malienne fait scandale. « Il est indécent et honteux que des agents et cadres des douanes, qui entament à peine une carrière, puissent mener un fastueux train de vie, rouler en carrosse et s'acheter des résidences haut standing sans rendre des comptes », réagissent des responsables de l'administration malienne. La corruption étalée impunément au grand jour est-elle pour autant l'avatar exclusif de cette Direction générale de la Douane du Mali?

L'omerta, une règle d'or

« La corruption est là, elle existe, mais pas avec les proportions qu'on lui prête. Il serait en effet erroné de se focaliser uniquement sur la Douane et oublier des nids de corruption encore plus importants », avertit ledit haut responsable avant d'indiquer : « À des degrés variables, toutes les Douanes du monde sont touchées par la corruption. Je ne dis pas que chez nous la corruption est moins importante et moins grave ; je dis que les grosses commissions sont à chercher plutôt dans des secteurs comme l'énergie, les mines, les gros marchés de travaux publics, etc. ».

Les Douanes ont beau être aux avant-postes d'une économie mono-exportatrice, importatrice de presque tout (les importations ont dépassé les 50 milliards de FCFA en 2022), elles demeurent néanmoins à la « périphérie » de la grande corruption. « Seulement 13% des importations passent réellement sous le nez des Douanes », souligne notre haut responsable dans un accès de colère avant d'ajouter, amer : « Les 87% qui restent et qui représentent essentiellement les biens d'équipements leur échappent complètement et font l'objet de tractations à un autre niveau ».

Même devenu depuis longtemps un secret de polichinelle, la corruption au niveau des Douanes maliennes ne fait pas moins grincer des dents. Pourtant, il est presque tabou d'en parler, et dans le « milieu », l'omerta (loi du

silence dans la mafia sicilienne) est une règle d'or, voire une règle de survie. Le sort réservé aux rares « gorges chaudes » de l'affaire dite de « coulage du pétrole » à la Direction générale des Douanes du Mali aura servi d'exemple. Et depuis qu'en 2006, sous le règne du feu Colonel Cheick Kéita, ils ont osé faire éclater l'esclandre des fonds spéciaux, tous les chefs de service des Douanes ont vu leur monde s'écrouler. Cette affaire de fonds spéciaux, qui fait référence au scandale de la perception des droits et taxes sur les produits pétroliers et qui, entre 2008 et 2009, a creusé un trou de 13,51 milliards de FCFA au niveau de la caisse du Bureau des produits pétroliers, n'est pas à ce jour encore tirée au clair. Les containers bourrés de marchandises diverses, drogue, véhicules, armes, etc. alimentent en réalité les circuits de la contrebande au Mali, avec la bienveillante complicité de certains douaniers. Et le fléau persiste à un tel rythme que chacun « garde la tête sous l'eau », sous peine de ne pas se retrouver au « placard » ou à la retraite anticipée.

« Je vis depuis lors comme un ermite », avoue notre haut responsable. Suspendu de leurs fonctions, pour trafic de marchandises, faux et usage de faux, certains gabelous réintègrent aujourd'hui les rangs des Douanes maliennes sous les « feux roulants » de la Direction, et bénéficient de promotion.

Face à la gabegie ambiante à la Direction générale de la Douane et à l'affairisme du clan

qui la dirige, doit-on s'emmurer dans un silence pour éviter les foudres de sa colère ? Heureux ceux qui se posent encore cette question, car il y a longtemps que l'oligarchie douanière au niveau de la Direction générale de la Douane du Mali a anesthésié les convictions moyennant espèces sonnantes et trébuchantes. Et partout, c'est le même constat : motus et bouche cousue, et personne pour dénoncer cette corruption à la pelle et cette mauvaise gouvernance. On reste de marbre face à la gestion clanique des cadres de la Douane, mais surtout face à cette gabegie ambiante qui hypothèque l'avenir des Maliens. Et partout, c'est le même silence assourdissant, parce que le tout-puissant patron de la Douane, l'inspecteur général Amadou Konaté, verse des liasses dans leur escarcelle. Il faut donc applaudir ses faiblesses et tolérer ses fantasmes. Et ce n'est pas un hasard si le ministre Alhousseini Sanou a adressé une lettre de félicitations au Dg de la Douane du Mali. Sinon comment comprendre, entre autres, la disparition d'un chèque de 5 milliards FCFA à la Douane du Mali ; les fausses déclarations réalisées au niveau du cordon douanier du Mali ainsi que les fausses réalisations de recettes au titre de l'exercice 2022 et communiquer au bout du compte de vrais faux chiffres. Nous y reviendrons !

Arouna Traoré

Source: Nouveau Réveil



Affaire des équipements militaires et avion présidentiel : M. Mahamadou Camara en liberté, Mme Bouare Fily Sissoko détenue

Détenue dans l'affaire dite des équipements militaires et de l'avion présidentielle, Madame Bouare Fily Sissoko, ancienne ministre sous IBK reste dans la position de détenue provisoire pour n'avoir pas, à ce jour encore, acquitté la caution de 500 millions de Franc CFA à laquelle est subordonnée sa mise en liberté. Tandis que Mahamadou Camara, quant à lui, bénéficie de la mise en liberté provisoire pour avoir acquitté l'intégralité des 500 millions de Francs CFA en termes de sûreté constituée sur chacun des 10 Titres fonciers entre les mains de Monsieur le Directeur National du Cadastre.



Le Procureur général de la cour Suprême du Mali, dans un communiqué a annoncé que des ordonnances de mise en liberté sous caution ont été rendues en faveur des inculpés que sont Madame Bouare Fily Sissoko d'une part, Monsieur Mahamadou Camara, d'autre part. Cependant, les deux inculpés ont reçu le traitement différencié respectif comme ci-après indiqué : « **Madame Bouare Fily Sissoko reste dans la position de détenue provisoire pour n'avoir pas, à ce jour encore, acquitté la caution de 500**

millions de Francs CFA à laquelle est subordonnée sa mise en liberté. Monsieur Mahamadou Camara, quant à lui, bénéficie de la mise en liberté, pour avoir acquitté l'intégralité des 500 millions de Francs CFA en termes de sûreté constituée sur chacun des 10 Titres fonciers entre les mains de Monsieur le Directeur National du Cadastre », a indiqué le communiqué. Selon le Procureur général, « il reste entendu que l'information judiciaire ouverte contre les personnes ci- dessus

dénommées suit son cours dans le strict respect des principes directeurs du procès pénal, notamment ceux de la présomption d'innocence ainsi que du respect des droits de la défense. »

Les deux anciens hauts cadres du pays sont depuis plus d'une année en détention préventive dans les affaires dites de « **L'Avion présidentiel** » et « **d'achat d'équipements militaires** ». Les dossiers dits de « **L'Avion présidentiel** » et du « **Protocole d'achat d'équipements militaires entre le Minis-**

tière de la Défense et la société GUO STAR s.a.r.l » restent un sujet très sensible dont la justice se bat pour faire la lumière malgré les lenteurs administratives. L'ancienne ministre de l'Économie et des Finances, Mme Bouaré Fily Sissoko en détention provisoire dans lesdites affaires, avait adressé une lettre au Président Assimi Goïta, dans laquelle la détenue affirme être « **dépassée par sa longue détention provisoire** ». « ... **J'avais placé tout mon espoir en la procédure en cours. Malheureusement, le temps que prennent les choses me préoccupe au plus haut niveau, notamment au regard de mon âge et de l'espérance de vie très limitée dans nos pays** », s'inquiète Mme Fily. Elle a sollicité le président de la transition pour que cette procédure judiciaire enclenchée depuis un an puisse connaître un dénouement rapide. « **Monsieur le Président, au regard de tout ce qui précède, je voudrais pouvoir compter sur votre sens élevé de l'équité et de la justice et en raison de votre statut de recours ultime pour tout citoyen dans le désarroi, pour espérer que cette procédure puisse connaître un dénouement rapide, afin que je puisse rejoindre ma famille.** »

Rappelons que Mme Bouaré Fily Sissoko a été ministre de l'Économie et des Finances, sous

le premier mandat de l'ancien Président de la République, Feu Ibrahim Boubabacar Kéïta au même titre que l'ancien Premier ministre feu Seoumeylou Boubèye Maïga décédé alors qu'il était en détention provisoire dans la même affaire et dont sa culpabilité dans cette affaire n'a jamais été prouvée

Cependant, selon toujours, selon le même communiqué, « **les mandats d'arrêt internationaux lancés contre les personnes ci-après dénommées : Messieurs : Moustapha Ben Barka, Boubou Cisse, Tiéman Hubert Coulibaly, Mamadou Igor Diarra, Babaly BAH, Sidy Mohamed Kagnassi, Amadou Kouma, Nouhoum Kouma, Soumaila Diaby et Mamadou Lamine Diakité, attendent toujours de recevoir exécution de la part des destinataires des différents pays où lesdites personnes sont susceptibles de résider ou de se rendre.** »

De graves accusations sur la justice

Le Procureur général de la cour Suprême du Mali a également dénoncé dans son communiqué les accusations portées en son encontre. « **Des personnes, magistrats de leur état respectif, en mal d'inspirations conformes aux bonnes mœurs, ont choisi**

d'intervenir, par voie de presse, pour porter de graves accusations à l'endroit des Magistrats en charge de la gestion de dossiers d'instruction pendant devant la Cour suprême. C'est ainsi que l'on a pu entendre des expressions aussi graves que malheureuses telles que « Tragédie judiciaire », « Assassinat » de personne faisant, naguère, l'objet d'inculpation », « Poursuites pénales sur la base d'infractions imaginaires », etc. », lit-on dans ce communiqué.

Le Procureur général de la Cour suprême, optant de rester dans une posture légaliste, mettant de tels comportements sur le compte de la provocation de la pire espèce, par ailleurs, procédant d'une grave violation du devoir de réserve, en particulier, ainsi que des dispositions d'ordre disciplinaire, en général, incompatible aux magistrats, estime que cette regrettable situation, loin de rester dans l'impunité, est de nature à donner lieu aux poursuites judiciaires qu'ils méritent, aux soins des autorités compétentes en la matière, ce, dans le strict respect des textes portant Statut de la magistrature ainsi que portant Code de déontologie des Magistrats, précise le communiqué.

■ Binadjan Dombia



Comité consultatif du programme gouvernance locale : 1ère réunion des experts !

Le secrétaire général du ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique, Amadou Diarra Yalcouye a présidé le jeudi 16 mars 2023, la 1^{ère} réunion du comité consultatif du programme gouvernance locale redevable plus phase II. C'était en présence des représentants des Institutions de la République, de l'ambassadeur des Pays-Bas, des représentants des départements ministériels, des gouverneurs des régions de Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao, et du Président du conseil national de la jeunesse.



Cette cérémonie constitue l'aboutissement d'un travail collaboratif considérable entrepris dès le démarrage du projet lorsque le choix a porté sur mon département pour assurer l'ancrage institutionnel du Programme qui cadre parfaitement avec les objectifs de la Politique Nationale de la Jeunesse, c'est pourquoi, je n'ai pas hésité à marquer mon accord à assurer le Lead du comité pour densifier les actions pouvant assurer le plein épanouissement des jeunes. Pour ce faire, les Services techniques du département et leurs délégués au niveau local ont été mobilisés pour s'impliquer activement dans l'opérationnalisation du programme dans une synergie d'actions avec tous les acteurs concernés.

Le secrétaire général du ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique, Amadou Diarra Yalcouye a souligné que l'évaluation de la première phase du programme a permis de relever des résultats probants et un impact positif sur la participation des jeunes à la gouvernance locale, à la redevabilité sociale et sur la citoyenneté. Dans ce cadre, il est à noter que le programme a contribué fortement à l'émergence d'une jeunesse active et impliquée dans la gouvernance locale. « **En effet, le Programme a mobilisé des jeunes femmes et hommes à travers**

240 communes des régions de Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao. Il a contribué à l'opérationnalisation de la formation professionnelle et à la création de l'emploi au niveau local à travers le financement des plans d'actions et projets innovants pour les jeunes. En somme, la première phase du programme a été un facteur important de mobilisation citoyenne des jeunes au profit de leur commune et de création d'emplois. Fort de ces constats et appréciant hautement l'impact, le département a souscrit à cette deuxième phase du programme dont l'objectif fondamental est de consolider et amplifier les actions importantes de la première phase », a-t-il précisé.

Dans la même veine, le secrétaire général du ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique, Amadou Diarra Yalcouye précisera que, le Comité Consultatif National, qui nous réunit ce matin, un cadre statutaire, est chargé de veiller à la cohérence du programme avec les politiques en matière de jeunesse et à l'adéquation des activités avec les besoins des groupes cibles et au progrès vers l'impact et la durabilité. Elle vise en objectif général d'orienter et d'impulser la mise en œuvre du Programme à travers des acteurs externes (étatiques, non étatiques et collecti-

vités) et les partenaires de mise en œuvre direct du programme. « **A ce titre, nous sommes appelés durant cette journée à : conseiller le Consortium de mise en œuvre du Programme afin d'assurer sa cohérence et sa complémentarité avec les programmes étatiques ainsi que les autres acteurs intervenants dans le domaine de la gouvernance locale inclusive, l'égalité du genre, la cohésion sociale, la réconciliation, la paix et la transition vers un développement inclusif durable, échanger sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certaines thématiques du programme et procéder aux ajustements nécessaires, promouvoir la collaboration entre les différentes parties prenantes du programme et enfin, collecter des recommandations faites par les partenaires au Consortium et élaborer un plan d'action dans une perspective d'enrichissement du programme et de sa mise à l'échelle au niveau national** », a-t-il poursuivi, avant d'exhorter fortement les participants à un examen méticuleux et objectif de ces questions et les autres points inscrits à l'ordre du jour de la session.

■ Ibrahim Sanogo

L'actualité marquée par la flambée des prix : La DGCC échange avec les hommes de médias

La salle de conférence du patronat a servi de cadre, le jeudi 16 mars 2023, à la deuxième édition du café de presse de la Direction Générale du Commerce et de la Concurrence DGCC. Cette activité a été présidée par le ministre de l'Industrie et du Commerce, Mohamed Ould Mahamoud.



Acette occasion, les hommes de médias ont échangé avec les cadres de la Direction Générale du Commerce de la Consommation sur l'actualité marquée par la flambée des prix à travers le monde entier. Les thèmes débattus ont été la présentation de la mission et les attributions de la Direction Générale du Commerce, la Consommation et de la concurrence, organisation du circuit de distribution des produits de premières nécessités au Mali et les mécanismes de stabilisation de leurs prix.

Pendant son intervention, le ministre du Commerce et de l'Industrie, Mohamed Ould Mahamoud a souligné que la notion de la vie chère est partout et le gouvernement de la République du Mali n'est pas resté insensible à la perte du pouvoir d'achat des populations.

Ainsi, il dira que l'objectif de cette deuxième édition du café de presse avec les médias vise à informer sur les procédures d'organisation de l'activité commerciale au Mali, de l'organisation, du fonctionnement et des missions de la Direction Générale du commerce, de la consommation et de la concurrence.

Aussi, il a ajouté qu'elle sera l'occasion également d'échanger avec les cadres responsables de la DGCC des mécanismes

gouvernementaux de maîtrise des prix et d'incitation de l'approvisionnement du pays en produits alimentaire de première nécessité. « **Il y a lieu de reconnaître que pour certains produits, les prix ont connu effectivement des augmentations, cependant, faut-il reconnaître pour d'autres, les prix sont restés stables voir en baisse grâce, notamment, aux efforts consentis par le gouvernement et de tous les acteurs économiques** », a-t-il précisé.

Dans le même ressort, le Directeur Général de la DGCC, Boukadary Doumbia a indiqué que la présente rencontre a pour but d'établir le contact entre sa structure et les professionnels des médias. « **C'est un cadre de partage et d'échanges sur ce que nous faisons en tant que structure de l'État. Chaque semaine, il y a des aspects liés au prix qui sont traités par les médias. Il y a des efforts tangibles et non tangibles fournis par l'État pour soulager les populations** », a-t-il expliqué.

En effet, il a précisé que, la Direction Générale du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière de commerce, de consommation et de concurrence,

et d'assurer la coordination, le contrôle et la mise en œuvre de ladite politique. « **À ce titre, elle est chargée entre autres d'élaborer la réglementation et de veiller au respect en matière de commerce, de protection du consommateur et de concurrence ; de rechercher, de constater, de poursuivre et de sanctionner les infractions à la réglementation en la matière** », a-t-il avancé.

Seydou Kassogué de la sous-section commerce intérieur et consommation de la DGCC, parlant des dispositions spécifiques relatives aux exonérations a évoqué, l'adoption de la loi n°2017-022 du 12 juin 2017 déterminant le cadre général du régime des exonérations en vue d'améliorer et rendre transparente la gestion des exonérations fiscales et douanières.

À cet égard, il dira que cette loi est votée pour rendre transparente la gestion des exonérations fiscales et douanières. S'agissant des circuits de distribution, il a fait savoir que c'est le chemin emprunté par un produit ou un service pour être mis à la disposition du consommateur.

■ Maffenin Diarra



Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « **DÈMÉSO** »



80001120
80001122



+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

Réunion de la Section VI ADEMA du District : Pour raffermir les liens de solidarité entre les militants



La Section VI ADEMA du District a encore frappé un grand coup ce week-end, avec la réunion ordinaire de son bureau en transport à l'orphelinat « Falatow Jigiyaso » de Dialakoroba, en double hommage à deux braves dames, à savoir la promotrice de l'orphelinat, décédée en avril dernier, et la fille de cette dernière, Fatoumata Fofana, une militante dévouée du parti, non moins membre de la Section, qui a pris le relais de sa mère à « Falatow Jigiyaso ». Un geste de haute portée à la fois politique et humanitaire, rien qu'à voir le sourire sur le visage des enfants de l'orphelinat qui n'avaient sûrement pas vu autant de monde en une journée dans leur antre ! Accueillie dans la pure tradition avec un coq par le Secrétaire Général de la Sous-section

ADEMA de Dialakoroba qui, avec les membres de sa structure, a bien voulu se joindre à la partie en guise de soutien à la dame Fatoumata Fofana, avec qui ils partagent de très bons rapports en tant que membres de la grande famille ADEMA, la délégation, conduite par M. Mahamane Touré, Secrétaire Général de la Section VI ADEMA, avec à ses côtés l'in-fatigable Souleymane Dagnon, ancien Maire de la Commune VI, et tous les membres de la section, a été touchée par ce geste symbolique.

« Nous sommes venus nous joindre à notre camarade de parti Fatoumata Fofana pour vous accueillir et vous dire merci d'avoir bien voulu tenir votre réunion à Dialakoroba, plus spécifiquement dans l'enceinte de l'orphelinat « Fa-

latow Jigiyaso », mais aussi et surtout parce que nous sommes une famille, la famille ADEMA », a déclaré M. Moussa Dioba Samaké, Secrétaire Général de la Sous-section ADEMA de Dialakoroba. A sa suite, la dame Fatoumata Fofana, dans son mot de bienvenue, a fait part de toute sa joie et toute sa fierté d'accueillir ses camarades de section à Dialakoroba.

A son tour, le Secrétaire Général de la Section VI ADEMA du District, M. Mahamane Touré, a situé la rencontre dans son contexte, expliquant qu'ils sont venus pour rendre hommage à la maman de la dame Fatoumata Fofana, décédée en avril 2022 (il fera observer une minute de silence pour l'occasion), mais aussi pour saluer les efforts de Fatoumata, une militante dévouée du parti dont la constance le

dispute à l'engagement, pour n'avoir jamais, ni même été tentée par l'idée de quitter l'ADEMA. « Nous sommes là aussi par solidarité, l'ADEMA, comme son l'indique (Parti Africain pour la Solidarité et la Justice), étant un parti de solidarité. Solidarité pour Fatoumata, solidarité pour les orphelins dont elle a désormais la charge. Nous sommes là également pour tenir la réunion ordinaire de la section. L'occasion est donc bonne pour moi d'inviter les uns et les autres à plus d'engagement, notre objectif, l'objectif de l'ADEMA, étant de reconquérir le pouvoir lors des prochaines élections », a indiqué Mahamane Touré, non pas sans saluer le Secrétaire Général et les membres de la Sous-section de Dialakoroba pour leur mobilisation.

Après l'accueil et les échanges de civilité, la délégation a procédé à la visite des lieux et s'est inclinée devant la tombe de la promotrice de l'orphelinat « Falatow Jigiyaso » qui y gît depuis le 15 avril 2022, selon sa volonté, une manière pour elle certainement de ne point quitter les enfants orphelins qui ont trouvé en elle « père et mère », et pour lesquels elle a totalement et entièrement dédié sa vie. Ensuite, place fut faite à la réunion du bureau de la section, avec quatre points à l'ordre jour, à savoir la lecture du procès-verbal de la dernière réunion, le contrôle des tâches, les informations et les divers.

Des explications, il ressort - dans l'ensemble - que la Section VI ADEMA se porte bien, mais avec bien de défis à relever, notamment pour ce qui concerne le remembrement et le renforcement des structures de base, la tenue régulière des réunions à ces niveaux, la mobilisation des femmes et des jeunes. Pour ce qui est de la jeunesse, Souleymane Dagnon, l'ex-Maire de la Commune VI, encore ap-



pelé « Papa ADEMA », s'est montré très critique. En effet, pour lui, les jeunes manquent d'engagement, alors que ce sont eux, grâce à leur dynamisme, qui devrait porter le parti, et même contraindre les vieux à suivre la marche qu'ils auraient voulu imprimer au parti. Mais, se désole-t-il, « on sent de moins en moins en eux ce dynamisme, cet engagement et cette soif de porter haut et fièrement les couleurs du parti en tous lieux et toutes circonstances, malgré souvent les intimidations et les tentations... ». « Le parti, c'est vous et vous devez vous battre avec abnégation pour le défendre partout et pour le rendre plus fort », leur dira-t-il en guise de conseils. Des conseils qui ont d'ailleurs été bien accueillis par les jeunes, qui ont pris l'engagement de doubler d'ardeur, de vigueur et de rigueur dans l'action. Il le faut, pour que la Section VI ADEMA puisse conserver son statut de « Section pilote dans le District ».

L'un des temps forts de cette réunion de la

Section VI ADEMA en transport à Dialakoroba aura été la remise d'une enveloppe symbolique, d'un sac de riz et d'un lot de vêtements à la dame Fatoumata Fofana à l'intention des enfants de l'orphelinat « Falatow Jigiyaso », qui étaient aux anges, comme on dit, et avec lesquels les membres de la délégation ont plaisamment interagi. Il faut signaler que l'orphelinat « Falatow Jigiyaso », avec ses 43 pensionnaires, a besoin d'appui et de soutien de tous.

Enfin, mention spéciale à la dame Fatoumata Fofana pour avoir osé prendre le relais de sa défunte mère à l'orphelinat (une tâche très prenante nécessitant beaucoup de sacrifice), à la Commission d'organisation de la rencontre, avec à sa tête El-hadj Souleymane Dagnon, encore appelé « Papa ADEMA », et le jeune Mamadou Cissé de la Sous-section des Logements sociaux !

Yama Diallo



Cheick Sidi Diarra, ancien secrétaire général adjoint des nations unies : “Ce que je pense du projet de constitution”

De l'analyse du fonctionnaire international à la retraite, le projet de constitution est un texte hybride qui mélange les genres, et contient des innovations dont très peu sont inspirées de nos traditions.



Le projet de Constitution remis par la Commission de finalisation au Président de la Transition le 24 février 2023 contient :

1- Des innovations :

– A la différence de l'avant-projet qui relatait le cadre contextuel de la crise actuelle, le préambule du projet de Constitution a été rendu intemporel et a été centré sur les aspirations profondes du Peuple malien. Au titre des nouvelles aspirations nous avons celle «de promouvoir les idéaux de la refondation portés

par le peuple malien» qui vient s'ajouter aux acquis démocratiques de mars 1991. C'est un compromis intelligent qui peut aider à réconcilier les Maliens ;

– La préservation de l'environnement et des ressources naturelles pour les générations présentes et futures sont d'autres aspirations nobles figurant dans le préambule ;

– Enfin, la promotion des droits des personnes vivant avec un handicap arrive à point nommé ;

– L'article 9 déclare que le mariage est l'union entre un homme et une femme. Il exclut donc toute autre forme d'union ;

– L'article 24 para 2 prescrit que « tous les citoyens âgés de 18 ans au moins peuvent être mobilisés aux côtés des Forces armées et de sécurité pour la défense de la Patrie. » ;

– L'article 30 para 3 dit que « La capitale de la République du Mali est Bamako. Elle peut être transférée en tout autre lieu du territoire national par une loi. » ;

– L'article 31 érige les langues nationales en langues officielles du pays et relègue le Français au rang de langue de travail ;

– L'article 35 sanctionne le détournement des ressources de l'Etat par les détenteurs du pouvoir ;

- L'article 40 consacre le rôle de veille citoyenne des organisations de la société civile;
- L'article 44 confie au Président de la République la responsabilité de définir la politique de la Nation. Cette fonction est du ressort du Gouvernement dans la Constitution actuelle ;
- L'article 46 para 1 prescrit que tout candidat à la Présidence de la République doit renoncer à toute autre nationalité que la nationalité malienne d'origine au moment de déposer sa candidature ;
- L'âge plafond pour être candidat à la Présidence de la République est fixé à 75 ans (article 46 para 3) ;
- L'article 61 prévoit que le Président de la République, une fois par an, fait un discours devant le Parlement réuni en congrès sur « l'état de la Nation » ;
- L'article 69 autorise le Président de la République à dissoudre le Parlement et à le rétablir, si dans les 120 jours suivant la dissolution, il n'y a pas d'élections ;
- L'article 73 para 2 prévoit la possibilité pour le Parlement de destituer le Président de la République pour Haute trahison ;

- L'article 78 rend le Gouvernement responsable exclusivement devant le Président de la République ;
- Le Gouvernement présente devant le Parlement le plan d'action du gouvernement tiré du discours annuel du Président de la République. Le Parlement peut en débattre, mais ne peut le voter ;
- L'article 95 crée le Sénat comme 2e chambre du Parlement. 3/4 des membres du Sénat sont élus au suffrage indirect et 1/4 est nommé parmi les autorités et légitimités traditionnelles, les Maliens de l'extérieur et parmi les Maliens ayant honoré la Nation ;
- L'article 96 prévoit que les Maliens de l'extérieur seront représentés à l'Assemblée Nationale ;
- L'article 106 dit que tout député ou tout sénateur, qui démissionne de son parti politique ou de l'organisation qu'il représente, perd son siège de député ou de sénateur ;
- L'article 129 para 2 consacre comme mode d'administration de la justice que « Les modes alternatifs et traditionnels de règlement des différends sont autorisés dans les conditions

- déterminées par la loi.» ;
- L'article 131 para 3 prescrit que « Les jugements sont rédigés dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur, sous peine de sanction administrative » ;
- L'article 136 ouvre la possibilité pour le justiciable de saisir le Conseil supérieur de la magistrature ;
- La moitié des membres du Conseil supérieur de la magistrature est choisie parmi des personnalités qui ne sont pas magistrats (article 137) ;
- L'article 153 prévoit que la cour constitutionnelle statue sur l'exception d'inconstitutionnalité au profit des justiciables ;
- Le titre V, chapitre IV, articles 156 et suivants créent la Cour des comptes comme une institution ;
- Le titre VI ajoute la fonction de protection de l'environnement au mandat du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) ;
- L'article 168 prévoit la participation des organisations des femmes et de jeunes au CESEC ;
- Le titre VIII consacre les Autorités et Légitimités traditionnelles (article 179) ;
- L'article 188 prescrit que « Les faits antérieurs à la promulgation de la présente Constitution couverts par des lois d'amnistie ne peuvent, en aucun cas, faire l'objet de poursuite, d'instruction ou de jugement » ;
- L'article 190 met fin aux activités de la Haute Cour de la justice dès la promulgation du présent texte.

2- Des innovations très peu inspirées par nos traditions :

Des innovations apportées au texte du projet de Constitution, très peu d'entre elles consacrent le retour à nos valeurs ancestrales telles que proclamées dans différents fora.

D'abord, le 3ème âge n'est pas traité dans le projet de texte. Or il est le dépositaire de ces valeurs.

Ensuite, le recours aux modes traditionnels de règlement des différends (129 para 2), la consécration des Autorités et Légitimités traditionnelles (Titre VIII article 179), leur désignation au sein du Sénat parmi le 1/4 des membres nommés (article 97 para 2) sont les seules dispositions consacrées à nos traditions.



Où sont donc passées les aspirations du Mali, « Héritier de grands empires et royaumes bâtis sur des valeurs socioculturelles endogènes devant inspirer les générations présentes et futures » (Préambule).

C'est à la matérialisation de ces valeurs que devaient s'atteler les rédacteurs de ce projet de Constitution. A défaut d'avoir réalisé cela, notre texte perd son authenticité. Il ne répond plus aux aspirations de la « Refondation » que la transition s'est fixées.

Le travail des rédacteurs du projet de Constitution devait tirer son inspiration non seulement des règles universelles de gestion de la société, mais surtout du contenu de la Charte des valeurs ancestrales en cours d'élaboration. Il semble que l'on a mis la charrue avant les bœufs.

3- Un texte hybride qui mélange les genres :

Notre texte devient, dès lors, un texte banal, qui fait un mélange non harmonieux des genres.

J'en veux pour preuve qu'il veut s'inspirer du régime présidentiel américain en optant pour une séparation totale des « pouvoirs ». Sauf qu'il va beaucoup plus loin en attribuant au Président le droit de dissoudre le Parlement, disposition qui n'existe pas dans la Constitution américaine. Notre texte va encore plus loin en accaparant tous les pouvoirs au profit du Président de la République :

- Il est le premier magistrat ;
- Il définit la politique de la Nation ;
- Il est le chef des forces armées et de sécurité ;
- Il est le chef de l'administration civile et militaire ;
- Il nomme et démet le Premier Ministre et les Ministres ;
- Il nomme les magistrats, les ambassadeurs, les gouverneurs ;
- Il peut dissoudre le Parlement et le rétablir sans organiser les élections ;
- Il décrète l'état d'urgence et l'état de siège en Conseil des Ministres ;
- Le plan d'action de son gouvernement ne peut être soumis au vote du Parlement. Celui-ci ne peut avoir aucun pouvoir sur le gouvernement ;
- Le gouvernement est exclusivement responsable devant le seul Président de la République.

blique.

Les autres institutions sont très dépendantes du pouvoir de nomination du Président de la République ou simplement de la spoliation de fait de leurs attributions.

En contrepartie, on prétend que le Président de la République pourrait faire l'objet d'une procédure de destitution pour Haute trahison. Mais c'est de la poudre aux yeux quand on s'imprègne des conditions de mise en accusation, des majorités requises pour y procéder. Surtout si on tient compte du fait que le 1/4 des membres du Sénat qui ne sont pas élus, mais plutôt nommés par le Président de la République constitue en fait une minorité de blocage de toute procédure devant le Sénat.

Par ailleurs, la commission compétente qui est mise en place pour examiner les faits peut décider toute seule de classer le dossier sans suite, sans en référer à la chambre du Parlement qui l'aura constituée.

Enfin, le Congrès réuni en chambre de jugement est présidé par le Président de la cour suprême, qui, lui-même est nommé par le Président de la République.

Le résultat de cet accaparement, c'est un déséquilibre plus profond entre les institutions, l'institution présidentielle dominant toutes les autres institutions qui finissent par ne faire que de la figuration.

Le Premier Ministre n'a plus le pouvoir de proposer ses ministres. Il est nommé et démis dans les mêmes conditions que ses ministres. Ils sont tous responsables devant le seul Président de la République. Le Premier Ministre n'exerce plus aucune autorité sur ses Ministres. La solidarité gouvernementale n'existera plus. Le Premier Ministre n'a plus à sa disposition l'administration ni les forces de sécurité pour faire exécuter les décisions de l'Etat. Il devra obtenir à chaque fois l'autorisation du Président de la République.

Le Parlement ne peut plus voter une déclaration de politique générale du gouvernement. Il peut débattre du plan d'action, sans droit de vote. Le gouvernement n'est pas responsable devant lui.

Cette situation nouvelle fait de la représentation nationale une simple boîte d'enregistrement, or il convient de noter que les députés sont élus au suffrage universel au même titre que le Président de la République lui-même. Les institutions judiciaires et juridictionnelles et la Cour des comptes sont soumises aux

fourches caudines du Président de la République, de par ses pouvoirs de nomination et de promotion.

Les rédacteurs du présent projet de Constitution veulent nous prescrire un régime où un seul homme ou une seule femme prendrait le destin de la Nation en main.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets comme le dirait l'autre, notre histoire récente nous rappelle que c'est un accaparement similaire des pouvoirs entre les mains d'un seul homme qui nous a conduits là où nous sommes.

On doit en tirer les enseignements pour ne pas tomber dans les mêmes travers, sinon ça se terminera exactement de la même manière, c'est à dire des excès qui vont entraîner la désobéissance civile et le parachèvement. Le cycle sera à l'infini.

Je prends date !

Quels que soient la force, l'intelligence et le sérieux de la personne concernée, elle ne sera qu'un être humain faillible et sujet à des influences positives ou négatives.

La Nation malienne ne cherche pas ce type de régime pour sortir de la crise. Elle veut un système où les contre-pouvoirs sont établis pour rééquilibrer le fonctionnement des institutions. C'était cela notre revendication pendant le Dialogue National Inclusif et je suppose, pendant les assises nationales de la refondation.

Et cela le reste encore aujourd'hui.

A la place de l'homme ou de la femme providentielle, trouvons le juste milieu en nous donnant des institutions inspirées de nos traditions, qui établissent un équilibre entre tous les enfants de la nation, entre les collectivités et les territoires, entre les jeunes et les personnes âgées, entre hommes et femmes, entre Maliens de l'intérieur et ceux de la diaspora, entre les conscrits et corps habillés. L'inclusion doit prioritairement concerner les personnes vivant avec un handicap, les personnes du 3e âge. Tout cela devra s'accompagner d'une gouvernance vertueuse et inclusive de la gestion de la chose publique.

Enfin, l'article 188 sur l'amnistie viole la Constitution de 1992 et viole ce projet de Constitution. Il ne peut donc prospérer.

Cheick Sidi Diarra
Ancien Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies
Kelendji2@gmail.com

Report du référendum constitutionnel : Vers une nouvelle prolongation de la transition politique

Initialement prévu pour le 19 mars prochain, le référendum constitutionnel au Mali a été reporté à une date ultérieure. L'annonce a été faite vendredi dernier (10 mars 2023) par le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (porte-parole du gouvernement), Colonel Abdoulaye Maïga. Ce report risquant d'avoir un effet domino sur l'ensemble du chronogramme validé avec la Cédéao, avance-t-on vers une nouvelle prolongation de la Transition politique en cours ? Cela ne fait l'objet d'aucun doute pour de nombreux observateurs qui mettent en avant les nombreux défis à relever en un laps de temps.

Au cours du point de presse qu'il a animé vendredi dernier (10 mars 2023), le Colonel Abdoulaye Maïga (ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, porte-parole du gouvernement) a justifié ce report par l'opérationnalisation de l'Autorité de gestion des élections (AIGE) à travers l'installation de ses démembrements dans les 19 nouvelles régions et du district de Bamako et la vulgarisation du projet de constitution. Il a aussi mis en avant la nécessité d'appliquer «les recommandations des Assises nationales de la refondation» !

Ce report n'a pas surpris beaucoup d'observateurs. «La nouvelle carte d'identité biométrique est une épine dans les pieds du gouvernement de transition... Il n'est pas évident que près de 8 millions de Maliens, potentiels électeurs, obtiennent la carte d'identité biométrique avant les élections», a alerté Dr. Ibrahima Sangho, expert du processus électoral au Mali, dans une récente déclaration à la presse.

«A notre avis, une véritable stratégie doit être conçue pour l'obtention de la carte d'identité biométrique. La stratégie actuelle est uniquement basée sur Internet. Or, la majorité des Maliens n'utilise pas Internet», a-t-il ajouté. Des avis partagés par la majorité des observateurs interrogés sur la question. A noter que l'article 71 de la loi électorale dit qu'il doit être remis à chaque électeur, au plus tard 48 heures avant le jour du scrutin, une carte d'électeur biométrique dont le modèle et le libellé sont fixés par décision du président de l'Autorité indépendante de gestion des élections (AIGE).

Il faut rappeler que le conseil des ministres du 15 février dernier a adopté un projet de loi portant modification de la loi électorale. Selon le communiqué du gouvernement, cette modification doit permettre de prendre en compte



les contraintes de la loi N°2022-019 du 24 juin 2022 (portant loi électorale).

Une décision liée, selon les autorités maliennes, à des contraintes comme le respect du délai de mise en place des coordinations de l'AIGE que la loi fixe à six mois avant les élections ; la nécessité de mettre à jour le fichier électoral suite aux actions d'organisation territoriale ou administrative ; de l'institution de la carte nationale d'identité biométrique sécurisée comme carte d'électeur (en substitution à la carte d'électeur biométrique) ; de la correction d'erreurs matérielles...

Avec cette nouvelle donne, pensent de nombreux observateurs, une nouvelle prolongation de la Transition se précise à cause des énormes défis à relever. En effet, c'est tout le chronogramme électoral qui risque d'être

chamboulé par ce report, aussi léger soit-il. Le calendrier électoral prévoit le référendum constitutionnel pour le 19 mars 2023 ; des élections couplées des collectivités territoriales (conseillers communaux, de cercles, régionaux et de district) pour le 25 juin 2023 ; des élections législatives pour les 29 octobre et 19 novembre 2023 ; et la présidentielle pour les 4 et 18 février 2024. Il sera difficile d'organiser le référendum avant juillet-août car l'enrôlement seulement pour bénéficier de la carte biométrique sécurisée peut prendre énormément de temps si des moyens et des équipes supplémentaires ne sont pas déployés sur le terrain.

Moussa Bolly
Source : Le Matin

Benbereverif : Ces images ne montrent pas des « engins » de l'armée malienne

Plusieurs images ont été publiées sur les réseaux sociaux, notamment sur une page Facebook très suivie, pour annoncer la réception par le Mali d'« engins » qui « inquiètent les occidentaux et l'OTAN ». Les images qui accompagnent ces affirmations ont été téléchargées sur Internet.



Une page Facebook nommée «Ansongo Nord Mali Médias», suivie par plus de 24 000 personnes, affirme dans une publication devenue très vite virale que «Les #USA dénoncent le #Surarmement du Mali suite à sa coopération avec la Russie». La publication a récolté plus de 330 partages et des dizaines de commentaires.

Des images hors contexte

Une simple recherche inversée d'images avec un téléphone intelligent (on vous montre comment le faire en trois étapes ici) nous a permis de retrouver les images sur Internet. Pour cette photo, en utilisant la technique de la recherche inversée de Google, on la retrouve dans cet article du site TOP WAR, intitulé

«SAM Buk : ce qui manque tant à l'Ukraine». L'article date de mars 2022 et traite de la guerre en Ukraine.

Et pour celle-ci aussi, l'application de la même technique de recherche inversée nous a permis de la retrouver sur le site internet de Science et Avenir dans un article qui date de 2014.

Une note de «Fédéral Aviation Administration (FAA)»

Cette publication, comme beaucoup d'autres similaires, ont été faites suite à la diffusion par Fédéral Aviation Administration (FAA) d'une note alertant les avions civils de la présence au Mali d'un système de défense anti-aérien sophistiqué. La FAA a expliqué, dans sa note, que le Mali est un pays en guerre. Les avions survolant le Mali sont invités à la prudence. La rédaction de BenbereVerif a contacté l'am-

bassade des Etats-Unis au Mali. Elle a expliqué que «ce type d'avis est motivé par le fait que, malheureusement, des avions civils ont déjà été abattus au-dessus de zones de conflit à l'aide d'équipements tels que ceux qui sont actuellement présents au Mali».

En résumé, nulle part les Etats-Unis ne dénoncent le surarmement du Mali. Il s'agit de la publication d'une note de l'Autorité américaine de l'aviation civile appelant à la vigilance en cas de survol de l'espace aérien du Mali. Et les photos qui accompagnent les publications ont toutes été prises sur Internet, sans que les auteurs ne précisent qu'il s'agit d'illustration.

Par Aliou Diallo
Source : Le Challenger

“Sans détour” / sécurisation du sahel : Bazoum retrouve la raison ?

Il est inutile de rappeler que la sécurité du Sahel incombe d'abord aux pays sahétiens. Ainsi pour vaincre l'ensemble des groupes armés terroristes, le Mali, le Niger et le Burkina Faso, qui partagent la même frontière, y jouent un très grand rôle. Ils doivent forcément conjuguer leurs efforts militaires et politiques au grand bonheur de leurs peuples respectifs.

Nulle n'ignore que la zone dite des trois frontières (Mali-Niger-Burkina Faso) encore appelée le Liptako-Gourma, qui s'étend sur une superficie de 370.000 Km², demeure toujours le sanctuaire des terroristes dans le Sahel. C'est aussi là que tous les groupes terroristes mènent leurs trafics d'armes, de drogues, d'êtres humains et autres marchandises prohibées. Donc, un seul pays sahélien parviendrait difficilement, à lui seul, à pacifier un tel espace qui est sous le contrôle de ces groupes armés terroristes depuis plus d'une décennie.

Il revient désormais aux forces armées des trois pays de s'accorder des principes de collaboration assez intelligente et étroite, afin de

contrôler le mouvement de tous les groupes armés au niveau des différentes frontières.

La visite du chef d'Etat-major des Armées de la République du Niger, le général de division Mody Salifou, le 9 mars 2023, à la tête d'une délégation porteuse de message du président nigérien, Mohamed Bazoum, au président de la Transition, Col. Assimi Goïta, constitue un réel espoir pour le Mali et pour le Burkina qui se trouvent déjà dans une démarche collective contre tous les groupes armés tentant à imposer la terreur à leurs populations respectives.

Il va falloir maintenant trouver un moyen pour amener la Mauritanie et l'Algérie, deux pays voisins stratégiques au Mali et alliés de plu-

sieurs responsables terroristes, à coopérer de manière sincère avec ces trois pays. Il ne s'agit pas forcément, pour ces deux pays maghrébins, de livrer un combat ouvert contre des groupes armés qui les épargnent jusqu'ici pour des questions d'intérêts personnels non avoués, mais de bien tenir certainement leurs frontières pour empêcher ou bloquer le passage à tous les groupes ou individus impliqués dans des actes terroristes.

Une fois de plus, il faut être réaliste. L'Algérie et la Mauritanie semblent se plaire de cette instabilité dans leurs pays voisins et ne sont pas réellement inquiètes. C'est pourquoi, il faudrait trouver des arguments solides pour les convaincre à collaborer de manière responsable avec les pays en guerre contre les terroristes.

Aussi, il faut logiquement mettre en place un cadre d'échanges et de concertation directs de manière permanente entre les autorités militaires des trois pays (Mali, Niger et Burkina Faso) afin de fédérer au mieux les efforts et les stratégies visant à lutter efficacement contre les terroristes et protéger davantage les populations respectives.

Ousmane BALLO
Source : Ziré





Sénégal : Manifestations en série et risques de crise politique

Le pays d'Afrique de l'Ouest est considéré comme un îlot de stabilité démocratique sur le continent africain mais il est en proie à une forte tension politique avec plusieurs manifestations de soutien à l'opposant Ousmane Sonko.

Les partisans de l'opposition se rassemblent deux jours avant le procès du chef d'Ousmane Sonko dirige la coalition Yewwi Askan Wi, à Dakar le 14 mars 2023. (JOHN WESSELS / AFP)

Les rassemblements ont commencé mardi 14 mars au soir dans le quartier Acapès de Dakar, la capitale. Des dizaines de milliers de supporters d'Ousmane Sonko se sont réunis pour apporter leur soutien à l'opposant qui est poursuivi par la justice. Ousmane Sonko a 48 ans, il dirige la coalition d'opposition Yewwi Askan Wi, Libérons le peuple, et il apparaît aujourd'hui comme au président sénégalais Macky Sall. Ousmane Sonko a été mis en cause dans une affaire de viols présumés, et il est aussi convoqué jeudi 16 mars dans un autre dossier, poursuivi par diffamation et injures par le ministre du Tourisme. Mais pour ses partisans, c'est un complot politique qui vise à l'écarter.

Mardi soir, plusieurs dirigeants de l'opposition sont donc montés sur scène pour le soutenir. Et en dernier pour appeler ses soutiens à se

réunir jeudi devant le tribunal, lancer l'un de ses slogans favoris, Gatsa Gatsa, œil pour œil, dent pour dent. Et ensuite appeler les forces de police et de gendarmerie à se placer "du côté du peuple", si elles ont "quelque chose entre les jambes". D'autres manifestations de soutien à Ousmane Sonko sont annoncées mercredi au soir dans d'autres villes du pays et donc jeudi devant le tribunal à Dakar. Quant à Ousmane Sonko, il est bloqué à son domicile par les forces de l'ordre depuis ce matin.

Colère contre un éventuel troisième mandat du président Sall

L'opposition dénonce plus globalement une dérive autoritaire du président Macky Sall: ces derniers mois, de nombreuses manifestations ont été interdites dans ce pays de 17 millions d'habitants. Des opposants ont été arrêtés, des journalistes également comme le patron du site d'informations Dakar Matin Pape Alé Niang, incarcéré en novembre ou comme Pape

Ndiaye, de : il avait mis en cause l'impartialité de la justice dans le dossier d'Ousmane Sonko. La colère de l'opposition se cristallise aussi sur l'intention prêtée à Macky Sall de briguer un troisième mandat consécutif. L'actuel président, au pouvoir depuis 11 ans, verra son deuxième mandat s'achever l'an prochain. Et normalement la Constitution sénégalaise limite strictement la possibilité de faire un troisième mandat. Le président n'a pas dévoilé ses intentions mais l'opposition est persuadée que Macky Sall va chercher à passer outre la Constitution. Et dans le meeting de mardi on entendait notamment le slogan "Macky Sall dictateur".

Une tradition de conciliation et de respect de l'État de droit

Cette tension est préoccupante dans jusqu'à présent dans une Afrique de l'Ouest où les secousses se multiplient, au Mali, au Burkina Faso, en Guinée. Le Sénégal y a échappé jusqu'à présent notamment parce qu'il possède et de règlement des conflits. Les grandes confréries religieuses, les Mourides, les Tidjanes, jouent souvent un rôle majeur pour calmer les esprits. Mais si le Sénégal a échappé à l'instabilité c'est aussi parce que ses présidents ont su se retirer à temps après des échecs électoraux : Abdou Diouf, Abdoulaye Wade. Le comportement de Macky Sall en vue des élections de l'an prochain aura donc un impact majeur sur l'avenir du pays.

Source : francetvinfo.fr

Sénégal : Le procès de Ousmane Sonko dégénère en pugilat

Le procès pour diffamation contre l'opposant Ousmane Sonko a été renvoyé jeudi au 30 mars avant de dégénérer en pugilat. Le procès intenté à M. Sonko par le ministre du Tourisme Mame Mbaye Niang, un responsable du parti présidentiel, a été émaillé d'incidents et entouré de heurts entre jeunes et forces de sécurité dans plusieurs quartiers de Dakar.

La nervosité a tourné à l'agressivité après l'annonce par le tribunal du renvoi de l'affaire au 30 mars. A la sortie de la salle, des membres de l'entourage des deux parties en sont venus aux mains, forçant le service d'ordre à intervenir et à faire usage de gaz irritant. Le ministre du Tourisme poursuit Ousmane Sonko pour diffamation, injures et faux. Il lui reproche d'avoir déclaré qu'il avait été épinglé par un

rapport de l'Inspection générale d'Etat (IGE) pour sa gestion d'un fonds pour l'emploi des jeunes.

L'enjeu dépasse largement la réputation du ministre. Les textes en vigueur prévoient une radiation des listes électorales, et donc une inéligibilité, dans certains cas de condamnation. M. Sonko risque donc d'être déclaré inéligible pour la présidentielle de 2024. Lui et ses supporters dénoncent une instrumentalisation de la justice par le pouvoir pour l'éliminer politiquement. Ses détracteurs l'accusent d'utiliser la rue pour échapper à la justice.

Source : seneweb.com





Premier League : Edouard Mendy restera-t-il à Chelsea

Consultant phare de la chaîne Prime Video, Thierry Henry est plébiscité par le public pour ses analyses pointues. Ses collègues sont également emballés, à l'image de Marina Lorenzo.

Edouard Mendy va-t-il finalement prolonger son contrat à Chelsea ? Selon le Times, le gardien de but de 31 ans a eu des discussions avec les dirigeants du club londonien sur un nouvel accord, mais ils ont fait très peu de progrès. Les deux parties sont donc loin d'avoir trouvé un terrain d'entente selon la même source. Le club prioriserait le renouvellement de

contrat d'autres joueurs. Inutile de rappeler que le bail du Sénégalais à Chelsea prend fin en 2025. En décembre 2022, le joueur avait déjà rejeté une offre de prolongation de contrat, jugeant qu'elle était « irrespectueuse ».

Mendy voulait égaler le salaire de Kepa, le 2ème gardien

Il voulait se rapprocher voire égaler le salaire de l'autre gardien du club Kepa Arrizabalaga (neuf millions d'euros par an). Seulement, il n'était plus aussi performant qu'en 2021, où son club a remporté la Ligue des Champions. Mendy a repris l'entraînement complet cette semaine après une longue période d'absence à cause d'une blessure au doigt

Le Sénégalais a, à peine, joué sous les ordres du nouvel entraîneur Graham Potter. Il a d'abord souffert d'une blessure à l'épaule avant d'en contracter une autre au doigt. En son absence, Kepa Arrizabalaga a pris la place dans les buts de Chelsea. Actuellement, il bénéficie de la confiance M Potter

Source : seneweb.com



Bélier (21 mars - 19 avril)

Entreprenant et motivé, vous aurez toutes les chances de réussir dans votre job. Vous irez de l'avant, prêt à vous impliquer à fond dans ce que vous ferez. S'il vous manque des éléments pour boucler un projet, vous serez tenace pour trouver une solution.

Rien ni personne ne vous fera dévier de votre idée, car vous serez persuadé qu'elle vous rapportera des euros. Vous aurez suffisamment les pieds sur terre pour ne pas vous lancer à l'aveuglette et vous prendrez des conseils pour atteindre votre but.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous aimerez votre activité et vous serez même content de partir au travail. Parce que vous l'aurez préparée, cette journée se déroulera bien, et tout ce que vous entreprendrez sera rondement mené et très apprécié par ceux qui vous entoureront.

Jupiter pourrait vous mettre des bâtons dans les roues ou en plein dans le flou dans vos histoires d'argent. En fait, il n'y aura aucun souci particulier, en dehors des vôtres, que vous vous emploierez à cultiver négativement. Réfléchissez de main.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

L'activité professionnelle continue d'être importante. Vous menez plusieurs tâches à la fois et elles pourraient vous épuiser cérébralement. Dans votre service, il peut manquer du monde. La productivité est en baisse et l'ambiance est électrique.

Gare aux dépenses inutiles. L'argent part aussitôt qu'il entre. Pour garder un budget stable, essayez de ne pas craquer dans les sorties. Vos amis pourraient être la cause de dépenses qui tombent mal. Des concessions sont à faire pour maintenir la stabilité.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

La configuration planétaire Soleil-Mars vous obligera à défendre votre gagne-pain ! Vous ne vous contenterez pas uniquement de remplir vos tâches habituelles. Vous demanderez directement à votre directeur un poste plus en phase avec vos compétences.

Votre partenaire aura tendance à faire chauffer la carte bleue du couple. Sans faire la morale ou donner des leçons, vous lui direz tout de même de faire extrêmement attention. En effet, il ne faudrait pas que cela devienne une habitude ! Surtout pas...



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous retrouverez un bon état d'esprit et, avec lui, la volonté nécessaire pour vous engager dans les entreprises qui vous tiendront à coeur et qui seront prioritaires. De très bonnes intuitions vous guideront, que vous aurez intérêt à mettre en pratique.

Vous traverserez une période de turbulence sur le plan financier. Méfiez-vous des promesses non tenues et des abus de confiance. Ouvrez l'oeil si l'on cherche à vous vendre une occasion en or de faire du profit et voyez à qui vous aurez affaire.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Votre planète de secours sera Mars. Vous puiserez votre force dans sa nature combative. Vous serez sur le point de craquer. Ce ne sera pas tant un emploi surchargé que le fait de devoir tout gérer qui vous énervera. Il ne faudra plus rien vous demander.

Il n'est pas dans vos habitudes d'élever la voix pour défendre vos intérêts, préférant en référer à la justice. Mercure vous convaincra de taper du poing sur la table. Votre image en pâtira peut-être, mais votre portefeuille aura beaucoup à y gagner.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous ruminez, car l'ambiance vous agace. De la déception survient dans votre vie professionnelle. Vous êtes peu visible et les collègues évoluent sans vous. Ce climat met le feu aux poudres. Évitez de dire vos états d'âme. De la frustration est inévitable.

Si vous faites du shopping, fixez-vous des limites. Des coups de coeur sont différés. Vous réalisez manquer de moyens pour conjuguer les loisirs et les charges. Un peu de frustration est à venir. Laissez passer la journée avant de faire un achat onéreux.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Porté par un réseau efficace, vous travaillerez et avancerez de manière sereine. Défendre un projet ou conduire une mission difficile ne vous fera pas peur. En assumant vos charges et vos devoirs, ami Scorpion, vous accumulerez les compliments.

Si dans un premier temps, vous ne réaliserez pas de réelles économies, vous dépenserez votre argent plus intelligemment. Placements boursiers, création d'entreprise, cette journée sera cruciale pour prendre ou signer un engagement financier...



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Vous serez très consciencieux et votre perfectionnisme sera apprécié, pourvu que vous n'imposiez pas votre rythme et vos méthodes personnelles à tout le monde. Vous devrez tenir compte que chaque personne sera différente dans sa méthode de travail.

Vous aurez des ambitions financières que vous ne reniez pas. Au contraire, vous assumerez pleinement que l'argent sera loin d'être un sujet tabou. Pour preuve, vous vous démènerez pour en gagner, sans rechigner pour effectuer des heures supplémentaires.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous ne manquerez pas d'esprit d'entreprise, même si parfois Saturne vous donnera du fil à retordre dans votre secteur d'activité. Quelques réussites pourraient parsemer votre route professionnelle, non grâce à la chance, mais par votre travail acharné.

Sur le plan comptable, vous manquerez d'esprit d'initiative. Au pied du mur, il deviendra urgent de trouver une porte de sortie, mais Jupiter ne vous rendra pas la tâche facile. Lancez-vous un défi en frappant à la porte d'un interlocuteur financier.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Une nouvelle activité professionnelle vous tente. Des démarches sont amorcées pour décrocher un poste en affinités avec vos compétences. Uranus votre planète, vous donne envie de changer d'air. Quitter l'entreprise pour une nouvelle est une situation possible.

Essayez de garder votre trésorerie. Gare aux imprévus qui mangent une partie du budget. Si vous faites des achats, comparez les tarifs et ne tombez pas sur le premier article. Des coups de coeur restent probables. Ils peuvent être regrettés par la suite.



Poisson (19 février - 21 mars)

Porté par les bons auspices de Vénus, vous mettez votre talent au service de votre employeur, mais aussi à celui de votre créativité, et de votre réputation. Ami Poissons, pour reprendre un célèbre terme du cinéma, vous serez bancable ! En ce début de mois, vous allez vous assurer que les vases resteront communicants entre vos recettes et vos dépenses, histoire de vivre un mois sans soucis financiers... Votre partenaire vous fera une remarque : pour acheter plus, il faut gagner plus !

L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



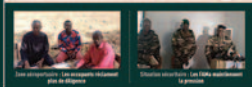
1273 **Malikilé**



1274 **Malikilé**



1275 **Malikilé**



1276 **Malikilé**



1277 **Malikilé**



1278 **Malikilé**



1279 **Malikilé**



1280 **Malikilé**



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23